

# Le Conseil scolaire Edmonton Public

## Principes de conduite et de comportement scolaire



***Travailler ensemble...  
Pour encourager un  
comportement positif dans  
nos écoles.***

### **Les priorités du Conseil scolaire Edmonton Public 2011 – 2014**

Suite à de nombreuses consultations avec tous les dépositaires d'enjeu, le Conseil scolaire propose d'établir les priorités suivantes :

- Offrir des appuis aux programmes d'études afin de permettre à tous les élèves de compléter leur enseignement secondaire.
- Sensibiliser les élèves à comprendre que l'équité et l'empathie sont des traits indispensables à la citoyenneté.
- Assurer l'accueil, le respect, l'inclusion et l'appui de tous les élèves et de leurs familles dans chacune des écoles du Conseil scolaire.
- Promouvoir la santé et le bien-être de tous les élèves et du personnel enseignant.
- Écouter au personnel enseignant, honorer leurs contributions, et offrir à chaque membre d'amples occasions aux collaborations, à l'épanouissement personnel et au développement professionnel.

### **Critères exigeants de conduite et de comportement scolaire.**

Le Conseil scolaire Edmonton Public est dédié à offrir à tous ses élèves un brillant avenir. Une importante partie de son travail est d'assurer à chaque élève un milieu de sécurité et sans risque comme appui indispensable à l'enseignement et à l'apprentissage.

En tant que Conseil scolaire, nous avons établi des critères très clairs de conduite et de comportement pour tous les élèves, de l'école maternelle à la 12<sup>e</sup> année d'études secondaires. Ces critères sont définis et clarifiés dans les directives de « *Principes de conduite et de comportement scolaire* », une ressource de base développée suivant de nombreuses consultations avec les élèves, parents, personnel enseignant et membres de la communauté. Les principes de conduite énumèrent avec grand détail les droits et les responsabilités des élèves ainsi que les conséquences de leur mauvais comportement.

La participation et l'engagement des parents dans l'éducation publique sont essentiels à la promotion de la bonne conduite des élèves. Nous sommes ravis que le partenariat avec les parents continue de bénéficier nos écoles et nos élèves. Dans le dernier sondage d'opinion entrepris au sein du Conseil scolaire, 88% des parents se jugeaient satisfaits du niveau de discipline à l'école. En plus, 92% de nos élèves ont aussi exprimé un grand sens de sécurité à l'école.

Le Conseil scolaire Edmonton Public est persuadé que ces résultats confirment la validité de son approche au comportement et à la conduite des élèves. C'est en travaillant ensemble, dans l'esprit de collaboration, que nous allons pouvoir continuer à former le caractère de nos élèves et préserver la sécurité des écoles et du milieu d'apprentissage.

Dave Colburn  
Présidente du Conseil scolaire

### **Les écoles de toute sécurité et sans risques**

En tant que Conseil scolaire, nous reconnaissons la responsabilité d'offrir à nos élèves toute occasion d'apprendre et d'atteindre leur potentiel au milieu d'une communauté scolaire qui l'entoure de sécurité et d'affection. Afin de nous aider à créer un environnement propice à l'éducation, nous avons formulé des *Principes de conduite et de comportement scolaire*. Les écoles peuvent se servir de ces principes comme base pour formuler leurs propres plans de discipline correspondants aux valeurs et circonstances uniques de leur milieu scolaire. Des plans qui pourront être ensuite appliqués par les directeurs des écoles avec l'assistance du personnel enseignant, des parents et de la communauté.

Pour pouvoir exercer une influence positive sur la conduite des élèves, les écoles ont à leur disposition une grande gamme de stratégies et de programmes. Enseigner les différentes façons de résoudre le conflit et donner des conseils personnels aux élèves ne représente que deux de nombreuses méthodes utilisées à l'école pour la résolution des problèmes.

Assurer un milieu propice à l'apprentissage est à la base même de notre mission d'hausser les résultats d'accomplissement et le pourcentage d'élèves diplômés. Nous sommes convaincus que la promotion d'un bon comportement et des attitudes positives à l'école contribuera à approfondir l'apprentissage et l'expérience même de nos élèves. Le bien-être et la sécurité de nos élèves dans leur quête d'un brillant avenir est ce qui nous tient le plus à cœur.

Edgar Schmidt  
Directeur général du Conseil scolaire



EDMONTON PUBLIC SCHOOLS

# Principes de conduite et de comportement scolaire

## Les droits et les devoirs des élèves

Les élèves et le personnel enseignant traiteront les autres élèves avec dignité, respect et justice.

Les élèves jouiront d'un milieu scolaire sain, à l'abri des abus physiques, émotionnels et sociaux.

Les élèves et les parents seront tenus au courant des attentes du Conseil scolaire et de l'école concernant la conduite à l'intérieur de l'école, sur le terrain de l'école et durant les activités organisées par l'école.

En cas de mauvaise conduite, les élèves et les parents auront le droit d'offrir une explication et d'être tenus au courant des conséquences de la mauvaise conduite.

Les élèves exerceront leurs devoirs en :

- se servant de leurs aptitudes et de leurs talents pour bénéficier au maximum de l'apprentissage durant leur expérience scolaire;
- contribuant à créer un climat de respect et de confiance mutuels, propice à l'apprentissage efficace, au développement personnel et à la vie en société et;
- se présentant régulièrement et ponctuellement à l'école et aux cours.

Toute occasion sera offerte pour faciliter la consultation et l'implication des élèves dans les matières et questions se rapportant aux élèves.



## Conduite et comportement des élèves

**Le Conseil scolaire encourage les efforts du personnel enseignant, des élèves, des parents et de la communauté visant à garantir un comportement positif des élèves. De plus, le Conseil scolaire s'attend à ce que les parents et les élèves jouent leur juste part dans le développement de l'autodiscipline chez l'élève.**

Les élèves sont responsables de leur comportement et conduite:

- durant le déroulement des activités organisées par l'école, ou en rapport avec l'école;
- sur le terrain de l'école;
- pendant le temps de récréation ou à l'heure des repas à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école;
- durant les déplacements à ou de l'école;
- et en dehors des heures scolaires si la conduite ou le comportement affecte négativement le bien-être individuel des élèves ou l'administration, le climat ou l'efficacité de l'école.

Les parents jouent un rôle essentiel dans le développement des attitudes et du comportement des élèves. Le Conseil scolaire s'attend à ce que les parents:

- soient au courant des principes de conduite et de comportement scolaire du Conseil scolaire et des attentes individuelles de l'école fréquentée par l'enfant;
- revoient avec leur(s) enfant(s) les principes de conduite scolaire, ainsi que les attentes individuelles de l'école visant le comportement et la conduite;
- collaborent avec l'école à la résolution des problèmes de comportement de leur(s) enfant(s) et;
- suivent les lignes de conduite recommandées par l'école ou le Conseil scolaire à la réadmission de tout élève suspendu du cours ou de l'école.

Les élèves feront preuve de respect envers:

- l'autorité scolaire ;
- les autres et leurs biens ;
- les différences ethniques, raciales, religieuses et entre les sexes ;
- la présence et la ponctualité ;
- les habitudes de travail, les tâches scolaires et les devoirs à la maison;
- la propriété de l'école;
- les manuels scolaires et l'équipement;
- l'équipement de sécurité et d'alerte incendie et;
- les directives du Conseil scolaire concernant la consommation du tabac, d'alcool, de drogues et de substances inhalées.

Le non-respect des principes et des attentes de comportement et de conduite scolaire entraînera une, plusieurs, ou toutes les conséquences suivantes:

- réévaluation ou surveillance des attentes de comportement de l'élève, résolution de problème et réprimande;
- implication des parents;
- renvoi du casier au conseil d'obligation scolaire;
- retrait temporaire des privilèges;
- retenue de l'élève;
- exclusion de la classe;
- suspension à l'école;
- suspension de l'école;
- contrat de comportement avec l'élève;
- restitution des dégâts sur la propriété d'un individu ou du Conseil scolaire;
- évaluation de l'élève en vue d'un choix de programme approprié;
- implication des forces de la police municipale et;
- expulsion de l'école ou du Conseil scolaire.

Les mesures disciplinaires justifiant la suspension ou l'expulsion s'imposent lorsqu'un élève fait preuve d'un comportement inacceptable tel que:

- se conduire de manière à menacer la sécurité des élèves et du personnel enseignant;
- la découverte sur la personne de l'élève, dans son casier ou dans son bureau, d'une arme qui pourrait poser un danger pour les élèves ou le personnel enseignant. Une arme est tout instrument utilisé, conçu pour être utilisé ou servant à causer la mort ou des blessures, ou pour menacer ou intimider une personne;
- montrer ou brandir une arme de manière menaçante ou intimidante;
- l'agression d'une personne;
- posséder ou utiliser, dans l'école ou sur le terrain de l'école, des drogues illégales, de l'alcool ou des substances inhalées;
- contrevenir aux principes et règlements du Conseil scolaire se rapportant à l'harcèlement des élèves, la consommation du tabac, l'obligation scolaire, les droits et les devoirs des élèves;
- le vol;
- désobéir intentionnellement et/ou refuser ouvertement de se soumettre à l'autorité;
- utiliser ou employer un langage inapproprié ou blasphématoire;
- endommager intentionnellement la propriété de l'école ou de toute autre personne;
- interférer avec le fonctionnement normal des classes ou de l'école et / ou contrevenir au code de conduite tel que défini dans l'*Alberta School Act (Loi scolaire de l'Alberta)*.

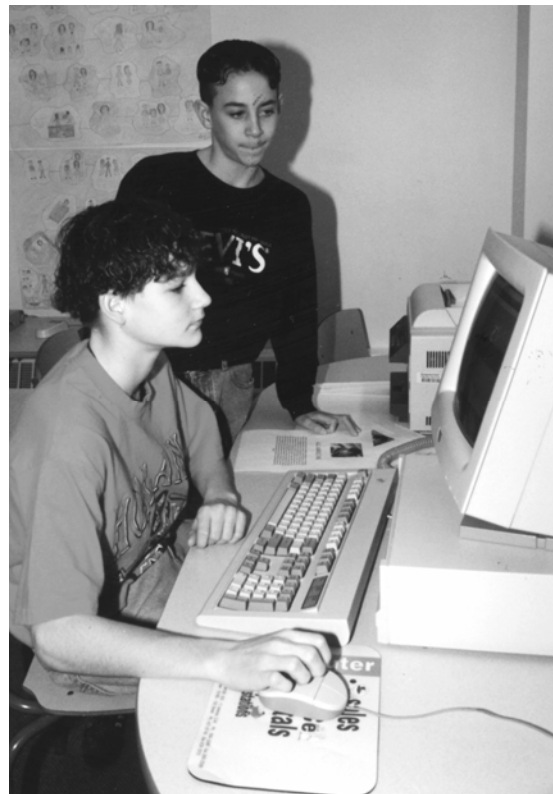
- Contrevenir les provisions de la section 27 de l'*Alberta School Act (Loi scolaire de l'Alberta)* se reportant à l'entrée non autorisée, tout délit d'intention ou d'atteinte à l'ordre public ; et/ou
- Utiliser la technologie informatique telle que les ordinateurs, caméras, appareils photo, téléphones cellulaires, et tout autre matériel numérique aux fins illicites, contraires à l'éthique, moralement contestables ou impropres et abusives.

La direction de l'école remettra à la police le nom de toute personne qui, pour des raisons qu'elle a lieu de croire raisonnables et probables, est impliquée dans le trafic de drogues. La direction devra :

- informer les parents de l'élève en cause et / ou
- prendre des mesures disciplinaires qui pourraient résulter par la suspension ou même l'expulsion de l'élève.

Chaque école développera et communiquera aux parents et aux élèves les attentes de conduite et de comportement scolaire reflétant les principes de base adoptés par Conseil scolaire.

Chaque année, la direction de l'école communiquera aux élèves et aux parents les Principes de conduite et de comportement scolaire adoptés par le Conseil scolaire et l'école



*C'est à nous d'offrir à nos jeunes le milieu le plus propice à leur éducation.*

Les attentes du comportement scolaire de chaque école devront:

- être développées en donnant l'occasion au personnel enseignant, aux élèves, aux parents et à la communauté de contribuer;
- être communiquées par écrit chaque année, par la direction de l'école aux élèves, aux parents et à la communauté et;
- être révisées et réévaluées si cela est nécessaire.

Les attentes de l'école devraient inclure les conséquences prévues pour les élèves qui manquent de respecter le comportement, la conduite, la tenue vestimentaire, la discipline, les déplacements et les demandes de leur obligation scolaire.

Dans la mesure du possible, lorsqu'il y a question de discipline, le personnel pourra consulter les parents de l'élève, demander l'assistance du Conseil scolaire et, si nécessaire, s'adresser même à la communauté.

La direction de l'école maintiendra un journal des mesures disciplinaires prises par le personnel enseignant de l'école pour répondre au mauvais comportement des élèves.

Le personnel enseignant avertira la direction de l'école des instances soupçonnées de possession d'armes, de consommation ou de trafic de drogues illégales et / ou d'abus de substances inhalées dans l'école.

Les parents qui désirent obtenir plus de renseignements sur la conduite et le comportement scolaire devraient s'adresser à la direction de l'école.



**EDMONTON PUBLIC SCHOOLS**

Centre for Education  
One Kingsway, Edmonton, Alberta  
T5H 4G9  
Téléphone (780) 429-8000

## **CONSEILLERS SCOLAIRES**

Dave Colburn, Présidente  
Sarah Hoffman, Vice-Président  
Leslie Cleary  
Michael Janz  
Cheryl Johner  
Heather MacKenzie  
Catherine Ripley  
Ken Shipka  
Christopher Spencer

## **Directeur général du Conseil scolaire**

Edgar Schmidt